

Le cinéma, enfant gâté de la culture

Au moment de trouver des ressources, tous les acteurs du secteur ne sont pas logés à la même enseigne. Ceux de la musique ou du théâtre réclament une égalité de traitement avec le septième art

En France, l'équité ne caractérise pas franchement les aides accordées aux différents secteurs de la culture. Souvent le cinéma est dorloté, choyé, et ses souhaits exaucés. Le théâtre a réussi à consolider le statut des intermittents, qui permet à cette filière de s'en sortir. Mais il n'en va pas de même de la musique, qui semble chanter en vain ses requêtes, ou du livre, dont les subsides se tarissent, et des arts plastiques qui restent le plus mal lotis.

Dans la dernière ligne droite de la campagne présidentielle, France Créative – le lobby des acteurs du secteur culturel – rappelle que la culture fournit dans l'Hexagone plus d'emplois que l'automobile (579 500 actifs selon ce regroupement, et 691 000 selon l'Insee). Malgré ce poids, personne ne se soucie de dresser un bilan de cette étonnante inégalité dans les ressources affectées aux différents arts.

C'est l'un des dossiers qui attendra le prochain ministre de la culture. Qu'on en juge. Le Centre national de la cinématographie et de l'image animée (CNC), qui finance le septième art et l'audiovisuel, a bénéficié, en 2016, de 639 millions d'euros de redevances et de taxes fiscales afin de financer la création (hors budget de fonctionnement). Sur la même période, le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV), qui aide l'écosystème du spectacle vivant, voyait sa manne plafonner à 30 millions d'euros, celle du Centre national du livre (CNL), à 28 millions. L'Association pour le soutien du théâtre privé ne recevait, elle, que 8 millions d'euros.

AIDES À LA MUSIQUE «SYMBOLIQUES»

«Le cinéma fait des envieux. C'est un secteur très organisé depuis longtemps, qui, au moindre problème, sait se faire entendre dans les 24 heures au plus haut sommet de l'Etat, le plus souvent à l'Elysée, et les mesures nécessaires sont immédiatement prises», explique Patrick Bloche, président de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale. «Le financement du septième art, c'est effectivement la "Rolls", c'est un système que la planète nous envie», ajoute un haut fonctionnaire de la Rue de Valois. Les taxes mises en place par et pour le cinéma auprès des salles, de la télévision et des groupes de télécommunications abondent le système. Et chacun s'est toujours félicité du fait que le cinéma américain visionné dans les salles en France ait permis, depuis plus de soixante-dix ans, de contribuer au financement de nouveaux longs-métrages hexagonaux. «L'avantage principal de ce dispositif est de ne pas dépendre du budget de l'Etat et de ne pas être plafonné», souligne M. Bloche.

Le favoritisme envers le cinéma est rarement dénoncé. Luc Gaurichon, président du

ProdiSS, l'organisation patronale qui représente les principales entreprises du spectacle musical et des variétés, estime que «les aides dans le secteur de la musique ne relèvent que du symbole et empêchent de mener à bien les projets qui le mériteraient». Il détaille: «Un organisateur de festival peut espérer 1 % d'aides pour boucler son budget. Pour une tournée, il peut compter sur 5 % à 6 %.» Là où les aides publiques atteindront en moyenne 16 % (entre les soutiens automatique et sélectif du CNC et les aides régionales) pour un long-métrage dont le budget est inférieur à 4 millions d'euros.

Le ProdiSS demande au futur locataire de l'Elysée de renforcer le crédit d'impôt, l'aide à l'exportation, mais surtout de relancer le projet – abandonné en 2012 pour des raisons politiques et budgétaires – d'un centre national de la musique. Une structure destinée aux professionnels du spectacle et de la musique, dont le budget était évalué à 80 millions d'euros, qui soutiendrait la création dans toute sa diversité.

Pascal Rogard, qui fut le plus efficace des lobbyistes du cinéma et dirige désormais la

Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), tranche avec sévérité: «Ceux qui regardent dans l'assiette des autres sont des nuls. Quand la musique gagnait énormément d'argent, les majors et la Sacem ont refusé de mettre en place une taxe sur les CD, d'amputer leurs propres recettes pour financer un compte de soutien et un centre de la musique. Quand les ventes de CD ont décliné sous les coups de boutoir de la piraterie, le gouvernement les aurait aidés, comme pour le cinéma, à taxer les acteurs de l'Internet et des télécoms. Mais avant de taxer les autres, il faut d'abord se taxer soi-même.» Jamais personne n'a évoqué l'idée de taxer la radio, et pour Deezer, Spotify et YouTube, poursuit M. Rogard, les professionnels de la musique n'ont eu pour seule idée que de vouloir prendre l'argent dans les caisses du CNC...

A ses yeux, le CNC peut mener une politique intelligente parce qu'«il a créé un outil de solidarité. Les exploitants jouent le jeu et nous avons le meilleur parc de salles du monde, une production vivante et diversifiée, une fréquentation en salles et une part de marché nationale très élevée. Les professionnels du cinéma peuvent s'engueuler mais ils savent se rassembler quand il le faut.» La question du lobbying reste le nerf de la guerre dans l'Hexagone

pour obtenir des aides. Si les acteurs de cinéma ou les réalisateurs se mobilisent sans difficultés pour défendre une cause – comme l'exception culturelle française par exemple – en allant faire entendre leur voix à Bruxelles, il n'en est pas de même dans les autres arts.

«UN MINISTÈRE TRÈS CLIENTÉLISTE»

Plus individualistes ou bien cadenassés par

leur major ou leur éditeur, les chanteurs et les écrivains n'aiment guère – à quelques exceptions près – s'impliquer dans la vie publique. L'édition, quoique fragile, survit certes mieux en France qu'ailleurs. Un réseau important de librairies indépendantes a pu subsister, malgré la concurrence farouche d'Amazon, en raison du prix unique du livre et du taux de TVA réduit à 5,5 %. Aucun représentant efficace n'a jamais émergé dans les arts plastiques pour défendre cette profession oubliée dans un marché désormais mondialisé. «Les plasticiens, les photographes restent les plus précarisés», regrette M. Bloche, qui rappelle que «deux tiers des artistes plasticiens, mais aussi des auteurs, gagnent moins de 600 euros par mois» et doivent donc cumuler leur activité artistique avec un autre travail.

Bien mieux lotis, et défendus historiquement bec et ongles par la CGT, les profession-

nels du spectacle vivant sont, contrairement aux auteurs et aux plasticiens, protégés par le régime des intermittents. Même si les principales organisations du spectacle vivant subventionné, unies au sein de l'Union syndicale des employeurs du secteur public du spectacle vivant (USEP-SV), assurent qu'après «un quinquennat qui s'achève sur un bilan plus que mitigé» le «danger de la remise en question» de ce régime, qui a pourtant fait l'objet d'un accord visant à le pérenniser le 28 avril 2016, «est toujours aussi aigu». Hostiles à «une marchandisation de la culture», elles demandent au prochain locataire de l'Elysée de «subventionner dignement» les missions de service public du spectacle vivant.

Avant l'élection présidentielle, chacun demande des aides supplémentaires à l'Etat. Selon l'économiste Françoise Benhamou, professeure à Paris-XIII, «sur le modèle de ce qui a été réalisé pour le CNC, il serait possible de créer quelque chose de plus dynamique pour la musique ou pour le livre». Cette spécialiste de l'économie de la culture, également membre de l'Arcep, le gendarme des télécoms, note que toute la politique culturelle a été menée depuis des années «en silos, par secteurs, alors qu'il faudrait mener une politique transversale». Considérer que le cinéma c'est aussi de la musique, parfois l'interprétation d'un livre, donc de l'édition, voire du patrimoine si le film est tourné dans un château... «Il faudrait passer plus naturellement d'une discipline à l'autre, réorganiser le ministère, tout en mettant l'économie à sa juste place», assure-t-elle.

«Le ministère de la culture est très clientéliste, toute la question est de savoir comment donner plus d'équité à ce système, raisonner avec une vision plus large, réfléchir aux enjeux à venir comme à l'arrivée du numérique dans la culture», ajoute-t-elle. En souhaitant aussi clairement évaluer les politiques publiques dans ce secteur. Il a reçu pour son

fonctionnement cette année 3,6 milliards d'euros du ministère de la culture, auxquels s'ajoutent 4 milliards des autres ministères, et 1,5 milliard d'allègements fiscaux. Le tout sans compter la manne des collectivités locales ni celle du mécénat. ■

NICOLE VULSER

LA QUESTION DU LOBBYING RESTE LE NERF DE LA GUERRE DANS L'HEXAGONE POUR OBTENIR DE L'ARGENT

Les tournages de grosses productions de retour en région parisienne

BONNE NOUVELLE. Les perspectives d'emplois 2016 et 2017 dans le domaine de la production (cinématographique, audiovisuelle et publicitaire) en Ile-de-France s'avèrent encourageantes. Selon une étude menée par la commission du film d'Ile-de-France et le groupe Audiens, publiée mardi 25 avril, l'activité dans ces secteurs devrait afficher une hausse de 5 % en 2016 qui se poursuivrait cette année. Selon Pierre-Yves Bournazel, président de ladite commission, « *la dynamique de relocalisation des tournages des films français à gros budgets se confirme en 2017* ». Les nouvelles dispositions en faveur du crédit d'impôt international conjuguées à la politique mise en place pour relancer l'industrie des effets visuels devraient donner un sérieux coup de pouce au secteur.

Plusieurs longs-métrages internationaux d'animation sont actuellement en fabrication dans la région

Ile-de-France. De plus, rien que le tournage de la production hollywoodienne *Mission impossible 6*, avenue de l'Opéra, à Bercy et le long des berges de la Seine, jusqu'à la fin mai, doit générer 25 millions de dépenses et mobilise 400 techniciens.

« Hausse des effectifs »

En 2015, la région comptait 5100 entreprises (dont

1800 de production de films et programmes pour la télévision, 1500 de production cinématographique, 1240 de production de films institutionnels et publicitaires et 540 spécialisées en postproduction). Sur ce total, 138, souvent créées le temps d'un projet, ont été placées en liquidation judiciaire, et 117 en 2016, année qui a vu se créer 200 nouvelles entreprises de plus à Paris et dans sa région. Ce secteur a employé, en 2015, quelque 109 000 intermittents, soit 16 800 équivalents temps plein (ETP), et 13 400 salariés en contrat indéterminés, soit 10 800 ETP. Cette masse salariale a représenté 910 millions d'euros pour les premiers et 539 millions pour les seconds.

L'année 2015 a marqué, selon l'étude, « *le retour de la croissance dans le secteur, avec une hausse de 9 % de la masse salariale et des effectifs* ». La reprise des investissements dans le cinéma français et la relocalisation dans la région parisienne de films à gros budgets expliquent cette embellie. Dans l'animation, Illumination Mac Guff, Mikros Image, Cube Creative ou TeamTO fabriquent désormais régulièrement pour des donneurs d'ordre étrangers. Par ailleurs, la hausse de la production de séries et la récurrence des tournages ont renforcé cette dynamique de croissance. ■

N. V.